

RAPPORT
ANNUEL
2015



PROMUTUEL
ASSURANCE

BORÉALE

L'AVENIR, MAINTENANT

Le paysage de l'industrie de l'assurance poursuit sa mutation rapide et constante: consolidation, perturbations climatiques, technologiques, démographiques... Les dernières années ont prouvé que cette tendance est là pour rester. Chose certaine, Promutuel Assurance est plus que jamais déterminée à transformer ces enjeux de taille en occasions de croissance.

S'ADAPTER POUR DURER

Agilité, innovation et concertation sont, à n'en pas douter, les clés de la pérennité dans le marché de l'assurance. Pour demeurer compétitifs, nous devons non seulement suivre le rythme des consommateurs et des nouvelles technologies, mais également développer en parallèle une vision commune pour nous guider dans nos décisions d'affaires.

À cet égard, l'esprit de coopération qui caractérise le mouvement mutualiste s'avère un avantage pour Promutuel Assurance. En 2015, votre Société mutuelle a travaillé en étroite collaboration avec les autres entités du Groupe Promutuel pour déterminer nos objectifs stratégiques et construire ainsi une vision d'avenir claire et ambitieuse.

Alors que la consolidation continue de marquer fortement notre industrie, nous avons assisté, au cours de la dernière année, au regroupement de grands joueurs, qui décident d'unir leurs forces et de concentrer leurs moyens pour, entre autres, développer de nouveaux créneaux. Ce phénomène illustre bien l'importance de la capacité d'adaptation.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous sommes animés d'une détermination peu commune, laquelle nous permettra de nous adapter pour durer, et ce, dans le meilleur intérêt de nos assurés.

Nos réflexions et nos nombreuses réalisations des dernières années ont insufflé un élan et un dynamisme extraordinaires à notre organisation, ce qui nous permet de voir l'avenir et de nous y projeter avec beaucoup d'enthousiasme et d'optimisme.

LE GRAND VIRAGE NUMÉRIQUE

À l'ère numérique qui bouleverse les modes de distribution, les assureurs doivent changer leurs pratiques et modifier leur offre rapidement. L'année 2015 marque d'ailleurs un grand virage pour Promutuel Assurance, qui prend de plus en plus de place sur les médias sociaux et le Web.

À la fin de 2014, nous avons devancé la concurrence en devenant le premier assureur au Québec à offrir la soumission en ligne combinée auto et habitation. Signe d'une entreprise innovante, nous avons su adapter notre offre pour que les consommateurs puissent magasiner leurs assurances de façon plus simple et plus rapide.

DU JAUNE, PARTOUT!

En plus de ces gestes qui nous permettent d'augmenter notre notoriété, Promutuel Assurance a multiplié ses apparitions, partout au Québec et dans la région, sous différentes formes, qui avaient toutes en commun de mettre notre jaune à l'honneur.

«Avez-vous votre police jaune?» est une question qui a été posée souvent en 2015 à de nombreux clients potentiels et, dans les communautés, nos employés ont participé à différents événements pour faire rayonner notre jaune chaleureux et moderne.

Cette présence est une belle façon de nous faire remarquer, tout en faisant vivre les valeurs de solidarité et de proximité qui continuent de nous définir. Ces initiatives nous permettent d'aller à votre rencontre, dans votre quotidien, et de diversifier les manières d'être à l'écoute de vos besoins.

LA CROISSANCE TOUJOURS AU RENDEZ-VOUS

Tous ces efforts que nous déployons visent à vous offrir un service hors pair et à être à la hauteur de vos attentes. C'est ce qui guide et motive nos employés dans leurs actions au quotidien. Nous sommes donc très heureux de vous annoncer que, pour 2015, nous affichons une excellente croissance. Au terme de l'année qui vient de s'écouler, notre volume-primés se chiffre à 52 470 000\$, ce qui représente une hausse de 31% par rapport à 2014.

Tous ces efforts que nous déployons visent à vous offrir un service hors pair et à être à la hauteur de vos attentes.

Nous sommes très fiers de ces résultats encourageants, qui témoignent de l'énergie que consacre notre équipe à assurer le succès de votre Société mutuelle et à placer vos besoins au cœur de toutes nos décisions.

En 2015, un total de 35 405 000\$ a rapidement été versé en indemnités à nos membres-assurés victimes d'un sinistre. Il s'agit d'une hausse de 30% comparativement à 2014. Sur le plan de la sinistralité, l'année 2015 a notamment été marquée par un hiver aux froids intenses et prolongés. Ces conditions météorologiques ont entraîné des chaussées glissantes et, par conséquent, plusieurs réclamations automobiles.

À la lumière de ces résultats combinés, notre excédent net dégagé s'élève à 962 000\$, ce qui est une grande source de fierté pour nous, particulièrement à la suite de notre regroupement qui a eu lieu en 2014. Terminer l'année sous le signe de la croissance et de la rentabilité nous conforte dans les actions que nous avons posées.

DES PROJETS QUI AMÉLIORENT NOTRE EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

Pour demeurer concurrentiels, nous nous devons d'investir dans des projets qui permettent d'améliorer notre efficacité opérationnelle. Il s'agit d'ailleurs d'un enjeu crucial que doivent relever toutes les organisations.

En 2015, un exemple d'envergure illustre les gains importants que nous pouvons réaliser à cet égard. Votre Société mutuelle, ainsi que l'ensemble du Groupe, a lancé un nouvel outil de gestion des polices

en assurance des entreprises et agricole. Fruit d'un travail d'équipe de plusieurs mois, ce système automatisé avec tarification intégrée assure une efficacité accrue et une meilleure expérience client.

L'année 2015 a été fertile en projets riches et porteurs, lesquels nous incitent à redoubler d'ardeur pour bâtir dès maintenant, avec confiance, un futur lumineux pour notre organisation.

UN ENGAGEMENT QUI NE SE DÉMENT PAS

Encore cette année, votre Société mutuelle, fidèle à ses valeurs, a été présente dans les communautés et s'est impliquée dans plusieurs causes importantes. À titre d'exemples, voici des organismes et événements que nous avons appuyés en 2015: H₂O le festival, la Magie des Neiges Optimiste d'Amos, le Festival de la Rouge de Nominique et le festival Hiver en fête de Val-d'Or.

Nous remercions les dirigeants et les employés de leur excellent travail et de leur implication. C'est grâce à eux, à leur talent et à leur dynamisme, que nous pouvons continuer de croître et de jouer notre rôle dans le développement social et économique de la région.

Et un immense merci à vous, chers membres-assurés, de votre confiance. Sachez que vous avez été au centre de toutes nos préoccupations dans la dernière année et que nos efforts iront constamment en ce sens. Notre objectif premier sera toujours de vous offrir la meilleure expérience client possible, en tout temps et en tous lieux.

*Terminer l'année
sous le signe
de la croissance et
de la rentabilité
nous conforte
dans les actions
que nous avons
posées.*



LE PRÉSIDENT,

**YVAN
LÉVESQUE**

Yvan Lévesque



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

**YVAN
ROSE**, Adm.A., PAA

Yvan Rose

ORDRE DU JOUR

18 mars 2015

Assemblée générale extraordinaire

- 01 Ouverture de l'assemblée, vérification des présences et quorum
- 02 Lecture de l'avis de convocation
- 03 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 04 Diminution du nombre d'administrateurs
4.1 Adoption du Règlement 1 (2016) – Règlement modifiant le Règlement 1 – Règlement de régie interne
- 05 Clôture de l'assemblée

Assemblée générale annuelle

- 01 Ouverture de la 2^e assemblée, vérification des présences et quorum
- 02 Lecture de l'avis de convocation
- 03 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 04 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 mars 2015
- 05 Message du président et du directeur général
- 06 Présentation du rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015
- 07 Élection des administrateurs
- 08 Questions diverses:
 - Volet «Reconnaissance»
- 09 Clôture de l'assemblée



CONSEIL D'ADMINISTRATION (de gauche à droite)

Rangée avant: Yvan Rose, Lyne Ash, Karine Richer, Jean-Yves Gauthier, Daniel Asselin, Yvan Lévesque

Rangée arrière: Ghislain Dion, Réjean Piché, Jean Cotten, Gilbert Brassard, Rosaire Corriveau, Gilles Dubreuil

ÉTATS DU RÉSULTAT ET RÉSULTAT ÉTENDU

Exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

RÉSULTAT	2015	2014
REVENUS		
Primes souscrites	52 470 \$	40 105 \$
Diminution (augmentation) des primes brutes non gagnées	(1 565)	(877)
Primes brutes gagnées	50 905	39 228
Cession au réassureur	10 904	8 480
Primes nettes gagnées	40 001	30 748
COÛT DES SINISTRES		
Indemnités et frais inhérents	35 405	27 337
Recouvrement du réassureur	10 348	5 638
Sinistres nets	25 057	21 699
FRAIS		
Opérations	13 872	10 836
Taxes sur primes	1 754	1 298
Revenus de commissions de réassurance	(2 051)	(1 558)
Autres revenus reliés aux frais d'opérations	(322)	(304)
Total des frais nets	13 253	10 272
RÉSULTAT D'ASSURANCE	1 691	(1 223)
Revenus de placement (Note 5)	1 516	1 225
Intérêts sur financement	(127)	(100)
Autres revenus (Note 6)	1 373	1 751
Autres frais (Note 7)	(2 988)	(2 142)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	1 465	(489)
Impôts sur le résultat (Note 9)	503	(102)
RÉSULTAT NET	962 \$	(387) \$
RÉSULTAT ÉTENDU		
RÉSULTAT NET	962 \$	(387) \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net:		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nets des impôts	(169)	91
Reclassement dans le résultat net de l'exercice, des pertes (gains) réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nettes des impôts	(48)	(31)
	(217)	60
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net:		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite, nets des impôts	(200)	(369)
Total des autres éléments du résultat étendu	(417)	(309)
RÉSULTAT ÉTENDU	545 \$	(696) \$



ÉQUIPE DE DIRECTION (de gauche à droite)
Chantal Pruneau, Michel Gagnon, Kathy Bélanger, Élisa Tanguay,
Yvan Rose, Lyne Carpentier, Sylvain Fréchette, Line Clément



2015

RAPPORT ANNUEL

Gouvernance POUR LE RESPECT DE NOS VALEURS MUTUALISTES

Le Groupe Promutuel et ses sociétés membres croient fermement que le respect de leurs valeurs mutualistes passe nécessairement par l'application rigoureuse des meilleures pratiques de gouvernance. De ce fait, tout est mis en œuvre pour nous assurer d'une structure et d'un encadrement rigoureux permettant d'en établir les principes et d'en assurer le maintien.

En nous appropriant les meilleures pratiques en matière de gouvernance, de conformité réglementaire et de gestion des risques, nous garantissons à nos assurés une gestion saine, prudente et performante de nos activités. Pour ce faire, nous nous sommes dotés de normes de gouvernance faisant état des politiques et processus établis, lesquels régissent nos façons de faire et nos façons d'être.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES DIRIGEANTS

Nos administrateurs et nos dirigeants doivent faire preuve d'intégrité, d'équité et d'éthique. Tout en maintenant le niveau de probité nécessaire, ils doivent posséder et développer les compétences requises pour remplir les rôles, les responsabilités et les devoirs qui leur sont dévolus.

GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE

La gestion du risque fait partie intégrante de notre culture d'entreprise. Il s'agit d'un mode de gestion continu, proactif et dynamique qui nous permet d'évaluer efficacement les risques et de mettre en place des plans d'action pour les réduire.

CONTRÔLES INTERNES, SUPERVISION INDÉPENDANTE ET VÉRIFICATION DES ACTIVITÉS

Nos contrôles internes sont efficaces et efficients. Ils sont notamment basés sur les rapports des responsables de la gestion des risques et de la conformité réglementaire de même que sur tout autre rapport produit à l'intention du conseil d'administration.

De plus, l'évaluation de nos contrôles internes repose sur différentes fonctions de supervision indépendante, notamment le vérificateur externe.

Enfin, un comité de vérification est formé au sein du conseil d'administration pour s'assurer de la fiabilité et de la présentation adéquate des données financières et non financières.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Sous la responsabilité du comité de déontologie formé au sein du conseil d'administration, la Société mutuelle doit appliquer un code d'éthique et de déontologie. Ce dernier couvre notamment les conflits d'intérêts potentiels ainsi que l'apparence de conflit d'intérêts.

ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE LA GOUVERNANCE

Afin de maintenir une gouvernance répondant aux réalités du marché dans lequel nous évoluons, nous procédons à la mise à jour périodique de notre Programme de gouvernance selon les recommandations du comité de gouvernance du Groupe Promutuel.

Sommaire

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Certificat de l'actuaire	4
États financiers	
Résultat et résultat étendu	5
Variations des capitaux propres	6
Flux de trésorerie	7
Bilans	8
Notes afférentes aux états financiers	10
Glossaire de termes financiers	40

Administrateurs

Les 40 623 membres-assurés de la Société mutuelle sont représentés au conseil d'administration par :

Yvan Lévesque*, président	Saint-Félix-de-Dalquier
Jean Cotten*, 1 ^{er} vice-président	Angliers
Daniel Asselin*, 2 ^e vice-président	Val-d'Or
Lyne Ash	Nédélec
Gilbert Brassard**	Labelle
Rosaire Corriveau°	La Sarre
Ghislain Dion**	La Sarre
Gilles Dubreuil	Belcourt
Jean-Yves Gauthier**, président du comité de vérification	Ville-Marie
Réjean Piché°	Mont-Laurier
Karène Richer* °, présidente du comité de déontologie et de gouvernance	Rouyn-Noranda

* membre du comité exécutif

** membre du comité de vérification

° membre du comité de déontologie et de gouvernance

Rapport de la direction

La direction de la société garantit l'objectivité et la fidélité des états financiers et de l'information contenue dans le présent rapport. Ces états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière.

La société maintient des systèmes de comptabilité et des contrôles administratifs appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à assurer, dans une mesure raisonnable, la bonne comptabilisation, la fiabilité de l'information et la protection de l'actif de la société.

Le comité de vérification est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la société. Le comité tient régulièrement des réunions avec l'auditeur et la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que de la présentation du rapport financier.

L'auditeur est nommé en vertu de la Loi sur les assurances. Il a la responsabilité de faire rapport aux membres, aux administrateurs et à l'Autorité des marchés financiers quant à la fidélité de la présentation des états financiers de la société, conformément aux Normes internationales d'information financière. L'auditeur s'acquitte de cette responsabilité en effectuant un audit de ces états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la société. L'actuaire doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation du passif des polices sont conformes à la pratique actuarielle reconnue au Canada, aux lois en vigueur et aux règlements et directives en la matière.

L'actuaire doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à la date du bilan à l'égard de la totalité des obligations de la société envers les titulaires de polices. Le travail nécessaire pour former cette opinion englobe un examen de la suffisance et de la fiabilité des données sur les polices et une analyse de la capacité de l'actif d'appuyer le passif des polices.

L'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de vérifier la suffisance du capital détenu par la société au 31 décembre 2015 advenant des circonstances économiques et commerciales défavorables.

Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration. Les rapports de l'auditeur et le certificat de l'actuaire figurent ci-après.

Le directeur général,



Yvan Rose

Amos, le 26 février 2016

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Promutuel Boréale, société mutuelle d'assurance générale

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Promutuel Boréale, société mutuelle d'assurance générale, qui comprennent les bilans au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, les états du résultat et du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Promutuel Boréale, société mutuelle d'assurance générale au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014, conformément aux Normes internationales d'information financière.

La vice-présidence – Vérification,



Normand Morin, CPA Auditeur, CA, FPAA
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale
2000, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2K 0B6

Québec, le 26 février 2016

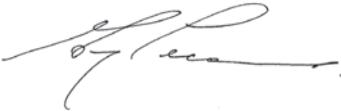
Certificat de l'actuaire

Aux membres de Promutuel Boréale, société mutuelle d'assurance générale

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan de Promutuel Boréale, société mutuelle d'assurance générale au 31 décembre 2015 et sa variation dans l'état du résultat pour l'année terminée à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de l'assureur.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



Guy Lecours, FICA
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

Québec, le 26 février 2016

États du résultat et résultat étendu

Exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

RÉSULTAT	2015	2014
REVENUS		
Primes souscrites	52 470 \$	40 105 \$
Diminution (augmentation) des primes brutes non gagnées	(1 565)	(877)
Primes brutes gagnées	50 905	39 228
Cession au réassureur	10 904	8 480
Primes nettes gagnées	40 001	30 748
COÛT DES SINISTRES		
Indemnités et frais inhérents	35 405	27 337
Recouvrement du réassureur	10 348	5 638
Sinistres nets	25 057	21 699
FRAIS		
Opérations	13 872	10 836
Taxes sur primes	1 754	1 298
Revenus de commissions de réassurance	(2 051)	(1 558)
Autres revenus reliés aux frais d'opérations	(322)	(304)
Total des frais nets	13 253	10 272
RÉSULTAT D'ASSURANCE	1 691	(1 223)
Revenus de placement (Note 5)	1 516	1 225
Intérêts sur financement	(127)	(100)
Autres revenus (Note 6)	1 373	1 751
Autres frais (Note 7)	(2 988)	(2 142)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	1 465	(489)
Impôts sur le résultat (Note 9)	503	(102)
RÉSULTAT NET	962 \$	(387) \$
RÉSULTAT ÉTENDU		
RÉSULTAT NET	962 \$	(387) \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net:		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nets des impôts	(169)	91
Reclassement dans le résultat net de l'exercice, des pertes (gains) réalisé(s)es sur les actifs disponibles à la vente, nettes des impôts	(48)	(31)
	(217)	60
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net:		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite, nets des impôts	(200)	(369)
Total des autres éléments du résultat étendu	(417)	(309)
RÉSULTAT ÉTENDU	545 \$	(696) \$

États des variations des capitaux propres

Exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

31 décembre 2015

	Surplus d'apport	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu		Total
			Gains (pertes) sur les actifs disponibles à la vente	Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014	7 685 \$	12 061 \$	345 \$	(2 818) \$	17 273 \$
Résultat étendu		962	(217)	(200)	545
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015	7 685 \$	13 023 \$	128 \$	(3 018) \$	17 818 \$

31 décembre 2014

	Surplus d'apport	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu		Total
			Gains (pertes) sur les actifs disponibles à la vente	Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2013		\$ 12 448 \$	285 \$	(2 449) \$	10 284 \$
Résultat étendu		(387)	60	(369)	(696)
Regroupement d'entreprises	7 685				7 685
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014	7 685 \$	12 061 \$	345 \$	(2 818) \$	17 273 \$

États des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	2015	2014
OPÉRATIONS		
Résultat net	962 \$	(387) \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	523	509
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 651	562
Pertes (gains) sur placements		(42)
Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations corporelles	9	(6)
Frais relatifs aux régimes de retraite	705	425
Impôts différés	(99)	38
Revenus capitalisés sur placement	(226)	(150)
	3 525	949
Frais de gestion des régimes de retraite dans les autres éléments du résultat étendu	(22)	(64)
Impôts exigibles sur les autres éléments du résultat étendu	85	(3)
Variation des autres actifs et passifs opérationnels		
Débiteurs opérationnels	(1 082)	(262)
Actifs d'impôts exigibles à recevoir	377	838
Autres éléments d'actif, sauf l'actif au titre des régimes de retraite	(4 210)	(1 321)
Provisions	6 086	2 437
Créditeurs opérationnels	958	599
Passifs d'impôts exigibles à payer	420	157
Cotisations aux régimes de retraite	(514)	(499)
	5 623	2 831
INVESTISSEMENT		
Acquisitions		
Placements	(6 549)	(1 844)
Immobilisations corporelles	(164)	(196)
Immobilisations incorporelles	(11)	(267)
Dispositions		
Placements	3 352	2 331
Immobilisations corporelles	10	37
Trésorerie encaissée lors du regroupement d'entreprises		806
	(3 362)	867
FINANCEMENT		
Remboursement de l'emprunt	(577)	(341)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 684	3 357
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (Note 11)	3 025	(332)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 11)	4 709 \$	3 025 \$

Bilans

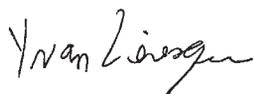
Aux 31 décembre

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

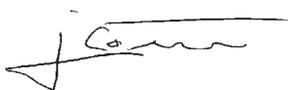
ACTIFS	2015	2014
LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 709 \$	3 025 \$
Placements (Note 12)	19 627	16 501
	24 336	19 526
PRIMES À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS		
Revenus courus sur placements	42	64
Primes à recevoir (Note 14)	17 154	15 930
Assureur	200	55
Réassureur	90	264
Autres débiteurs	139	230
	17 625	16 543
ACTIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES	174	551
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Part du réassureur dans les provisions pour :		
Sinistres en voie de règlement (Note 18)	8 879	5 082
Primes non gagnées (Note 19)	4 428	4 200
Frais reportés (Note 15)	1 481	1 317
Actif au titre des régimes de retraite (Note 8)	81	30
Autres	42	21
	14 911	10 650
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 16)	9 694	10 072
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 17)	6 021	7 661
	72 761 \$	65 003 \$

Engagements (Note 27)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Yvan Lévesque, président



Jean Cotten, 1^{er} vice-président

Bilans

Aux 31 décembre

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

PASSIFS	2015	2014
PROVISIONS		
Sinistres en voie de règlement (Note 18)	17 050 \$	12 588 \$
Primes non gagnées (Note 19)	26 533	24 968
Commissions de réassurance non gagnées (Note 20)	1 244	1 185
	44 827	38 741
CRÉDITEURS		
Réassureur	1 118	1 300
Fournisseurs et autres frais courus (Note 21)	4 019	2 879
	5 137	4 179
PASSIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES	577	157
PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE (Note 8)	1 594	1 102
IMPÔTS DIFFÉRÉS (Note 9)	463	629
EMPRUNT (Note 22)	2 277	2 854
PARTS SOCIALES (Note 23)	68	68
CAPITAUX PROPRES		
Surplus d'apport	7 685	7 685
Excédents non répartis	13 023	12 061
Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 25)	(2 890)	(2 473)
	17 818	17 273
	72 761 \$	65 003 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La société, constituée en vertu de la Loi sur les assurances du Québec, pratique l'assurance de dommages envers ses membres. Ses activités sont faites uniquement au Canada. Le siège est situé au 282, 1re Avenue Est, Amos, (Québec), J9T 1H3, Canada.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

PRINCIPES DE PRÉSENTATION

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les conventions comptables et l'information financière présentée sont conformes aux recommandations de l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers de la société sont présentés en dollars canadiens. Le dollar canadien est la devise fonctionnelle et de présentation de la société. Les informations financières sont arrondies au millier de dollars près, à moins d'indication contraire. Les états financiers sont préparés selon le coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont évalués à la juste valeur ou en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent:

- Actifs financiers disponibles à la vente
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
- Part du réassureur dans la provision des sinistres en voie de règlement
- Provision des sinistres en voie de règlement

Le bilan est présenté sur une base non ordonnée. Les éléments indiqués à chaque poste peuvent inclure à la fois des soldes courants et des soldes non courants. Lorsqu'il y a lieu, la répartition de ces soldes en éléments courants et non courants est présentée aux notes correspondantes.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la société le 26 février 2016.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers implique que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses importantes concernant l'évaluation des sinistres en voie de règlement sont présentées à la note 18, celles concernant les actifs et passifs au titre des régimes de retraite à la note 8.

Les états financiers requièrent le jugement de la direction relativement à la comptabilisation des instruments financiers, à la détermination des composantes des immobilisations et à l'évaluation des pertes objectives.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de la trésorerie.

INSTRUMENTS FINANCIERS - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La société classe ses instruments financiers par catégorie en fonction de leur nature, de leur caractéristique et de leur utilisation par la société au moment de la comptabilisation initiale. À la constatation initiale, tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur. Après la constatation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement:

Actifs et passifs financiers	Classement et désignation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Dépôts à terme	Détenus jusqu'à échéance
Billets et prêts	Prêts et créances
Obligations	Disponibles à la vente
Fonds mutuels et actions ordinaires	Disponibles à la vente
Actions privilégiées	Disponibles à la vente
Fonds de placement	Disponibles à la vente
Promutuel Réassurance et Fonds de garantie	Disponibles à la vente
Promutuel Société de portefeuille inc.	Disponibles à la vente
Primes à recevoir et autres débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs, emprunts et parts sociales	Autres passifs financiers

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les instruments financiers avec un délai normalisé de livraison sont comptabilisés selon la date de règlement. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat sont inscrits dans les revenus de placement au résultat. Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont inclus dans la valeur comptable à la comptabilisation initiale. Les revenus sur les placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont présentés nets des frais. Les gains et pertes réalisés sur cession sont calculés selon le coût moyen.

À l'acquisition, la société classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes :

a) Actifs et passifs détenus à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan, et toute variation de la juste valeur ainsi que tous les gains et pertes réalisés lors de la cession sont constatés au résultat net au cours de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

b) Actifs détenus jusqu'à leur échéance et prêts et créances

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode ainsi que les gains et pertes à la cession sont comptabilisés au résultat.

À chaque date des états financiers, la société considère comme une indication de dépréciation les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a une indication de dépréciation, une provision pour perte est constituée afin d'ajuster la valeur comptable. Cette provision est reconnue immédiatement au résultat net.

c) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à la décomptabilisation ou jusqu'à ce que les actifs subissent une perte de valeur. À ce moment, les gains ou pertes cumulés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le résultat.

Une perte de valeur est considérée lorsqu'il y a une diminution de la juste valeur et qu'il existe une indication objective d'une dépréciation prolongée de cet actif. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition amorti et la juste valeur actuelle diminuée de toute perte de valeur déjà comptabilisée.

Lorsque la juste valeur d'un instrument d'emprunt classé comme disponible à la vente augmente au cours d'une période ultérieure, et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat net de la perte de valeur, cette dernière est reprise et est comptabilisée au résultat jusqu'au montant maximum de la perte comptabilisée antérieurement. Toutefois, les pertes de valeur comptabilisées au résultat pour un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises au résultat, mais sont inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

Les intérêts sur les instruments d'emprunt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés au résultat dès qu'est établi le droit de la société à en recevoir le paiement. Les gains ou pertes de change sur les actifs financiers classés dans les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

La société classe dans les actifs disponibles à la vente les instruments de capitaux propres qui ne disposent pas d'un cours coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. S'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt courant du marché pour des actifs similaires.

d) Autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat. S'il y a décomptabilisation de l'instrument financier, les gains et pertes sont comptabilisés au résultat.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE) RÉASSURANCE ET PART DU RÉASSUREUR DANS LES PROVISIONS

Dans le cours normal de ses activités, la société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque. La réassurance cédée signifie le transfert d'un risque d'assurance et de la prime à son réassureur. Elle présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans le bilan afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance ainsi que ses obligations envers les titulaires de police.

- a) Part du réassureur dans les sinistres en voie de règlement
Les montants de réassurance que la société prévoit recouvrer à l'égard des sinistres impayés et des frais de règlement sont comptabilisés à titre d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer le passif afférent.
- b) Part du réassureur dans les primes non gagnées
La part du réassureur dans les primes non gagnées est comptabilisée à titre d'élément d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer le passif lié aux primes non gagnées.

FRAIS REPORTÉS

Les frais reportés englobent les commissions des agents, la taxe sur primes et les autres charges directement associées à l'acquisition de primes. Ces coûts sont reportés et amortis sur la durée des polices connexes dans la mesure où ils sont jugés récupérables, après avoir tenu compte des sinistres et des frais inhérents ainsi que des revenus de placement prévus. Ils sont amortis en fonction de la comptabilisation des primes au résultat.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur les composantes significatives qui ont des durées d'utilité homogènes, de sorte à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte de la valeur résiduelle. Les méthodes et taux d'amortissement sont:

Catégorie	Mode	Taux ou durée
Bâtisse	Dégressif	4% et 8%
Mobilier-équipement	Dégressif	20%
Matériel informatique	Dégressif	30%
Automobiles	Dégressif	30%

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais dans l'état des résultats.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée d'utilité selon les méthodes et taux suivants :

Catégorie	Mode	Durée
Site internet	Linéaire	5 ans
Clientèle	Linéaire	3 et 5 ans

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais d'opération dans l'état des résultats. L'amortissement de la clientèle est présenté dans les autres frais.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif est considérée comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Le montant de toute perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur recouvrable et est imputé au résultat.

PROVISIONS

a) Sinistres en voie de règlement

Des estimations des pertes individuelles sont fournies pour chaque sinistre déclaré. De plus, des provisions sont établies pour les frais de règlement, la matérialisation des sinistres déclarés et pour les sinistres subis mais non déclarés, d'après l'expérience passée et les polices en vigueur. La provision est établie selon la méthode canadienne, laquelle est conforme à la pratique établie par l'Institut canadien des actuaires (ICA). Comme requis par les normes de l'Institut canadien des actuaires et les exigences réglementaires, la provision pour les sinistres en voie de règlement est présentée en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent avec une marge pour écart défavorable. Les estimations nécessaires sont revues périodiquement et les modifications qui peuvent y être apportées sont reflétées dans les résultats de l'exercice. Les récupérations et recouvrements par subrogation sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'ils se réalisent.

b) Primes non gagnées

Les primes sont comptabilisées au résultat au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. Les primes non gagnées représentent la proportion non écoulée des contrats en fin d'exercice.

c) Commissions de réassurance non gagnées

Les commissions de réassurance non gagnées sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer les frais d'acquisition reportés.

INSUFFISANCE DE PRIMES

À chaque date d'états financiers, la société évalue la suffisance de sa provision pour primes non gagnées pour couvrir les frais futurs associés aux contrats en vigueur. Une évaluation est effectuée pour estimer les coûts futurs de sinistres et les frais connexes nets du revenu de placement généré. Toute insuffisance de la provision est inscrite en diminution des frais reportés. Si les frais reportés sont insuffisants, l'excédent est constaté au résultat, et une provision est inscrite au passif.

AUTRES PROVISIONS

La société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques est nécessaire pour régler l'obligation et que le montant relatif à cette obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les passifs éventuels sont divulgués si l'obligation future est probable et que le montant relatif à cette obligation ne peut être raisonnablement estimé.

IMPÔTS

La société comptabilise les impôts sur le résultat étendu suivant la méthode axée sur le bilan. La provision pour impôts sur le résultat étendu comporte deux composantes : les impôts exigibles et les impôts différés. Les impôts exigibles sont composés des montants qui devraient être payables ou récupérables par suite de l'exploitation durant l'année en cours. Les impôts différés, calculés sur une base non actualisée, découlent des changements durant l'année des écarts temporels cumulatifs entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs assiettes fiscales respectives, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. L'actif d'impôts différés est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. L'effet sur les impôts différés d'un changement de taux d'imposition est constaté dans le résultat net, sauf pour l'impôt relié aux autres éléments du résultat étendu, en tel cas, l'effet d'un changement de taux d'imposition est constaté dans les autres éléments du résultat étendu.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE) IMPÔTS (SUITE)

Des incertitudes existent quant à l'interprétation de règles fiscales complexes qui ont des conséquences sur le montant ainsi que sur le moment de la réalisation des impôts sur le revenu. Compte tenu de cette complexité, des ajustements aux impôts sur le revenu déjà reconnus pourront être requis pour tenir compte des différences entre les résultats réels et les provisions faites. Le montant de ces provisions est établi en tenant compte de certains facteurs dont les résultats des vérifications fiscales et les opinions divergentes entre la société et les autorités fiscales quant aux règles relatives à l'impôt.

PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont classées au passif, car il existe une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie au gré du détenteur.

CAPITAUX PROPRES

Les parts privilégiées sont présentées à la valeur nominale à laquelle les parts ont été émises. Les intérêts sur parts privilégiées sont inclus dans les capitaux propres dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Les excédents non répartis incluent les résultats des années antérieures et de l'année courante. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est composé des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente et du cumul des gains et pertes actuariel(le)s sur les régimes de retraite.

Les ristournes aux membres sont incluses dans le passif et au résultat dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

PRIMES ET CONTRATS D'ASSURANCE

Les contrats sont classés à titre de contrat d'assurance lorsque ceux-ci comprennent au minimum un risque d'assurance significatif. La société détermine le risque significatif à la suite de l'analyse des caractéristiques des contrats types. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition sont classés comme des contrats d'investissement.

Tous les contrats émis par la société répondent à la définition de contrat d'assurance. Les revenus de primes des contrats d'assurance et des contrats acceptés en réassurance sont comptabilisés lorsque les primes deviennent exigibles. Les primes sont réparties aux résultats au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. La portion des revenus de primes correspondant à la proportion non écoulee des contrats en fin d'exercice est incluse dans les primes non gagnées au passif.

GROUPEMENT DES ASSUREURS AUTOMOBILES

Lorsque certains propriétaires d'automobile ne sont pas en mesure de souscrire une assurance sur le marché de l'assurance volontaire, ils sont assurés par l'intermédiaire du Groupement des assureurs automobiles (GAA). De plus, les assureurs peuvent choisir de céder certains risques au Plan de Répartition des Risques (PRR), lequel est géré par le GAA. Les risques liés aux contrats d'assurance du GAA et aux contrats cédés par les assureurs au PRR sont partagés entre les assureurs de dommages en fonction de la part de marché qu'ils occupent et du volume cédé au PRR. La société applique à ces contrats d'assurance les mêmes conventions comptables qu'elle applique aux contrats d'assurance établis directement pour ses titulaires de contrats.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages à court terme

Il s'agit d'avantages payables dans les douze mois suivant la date de clôture autres que les indemnités de fin de contrat, tels les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés et la société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du groupe. Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Les régimes assurent à ses employés et à ses cadres des prestations de retraites établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle, et les données individuelles concernant les salariés sont revus chaque année par un actuaire indépendant.

Le coût des services, qui comprend le coût des services courants et des services passés, est comptabilisé à l'état des résultats. Les frais d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux passifs ou actifs des régimes de retraite pour la période. Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de haute qualité. Les frais d'intérêts sont inscrits à l'état des résultats dans les intérêts sur financement.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement réel et le taux d'actualisation des régimes sur les actifs des régimes de retraite capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

L'actif ou le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes nette de la juste valeur des actifs des régimes de retraite.

CONTRAT DE LOCATION

Les contrats visant la location de biens qui n'ont pas pour effet d'exposer la société à la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements effectués sont comptabilisés en charge selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location et présentés dans les frais d'opérations.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie à l'aide des cours acheteurs provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est établie à partir des prix de marché prévalant pour des instruments ayant des caractéristiques et des profils de risque similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché. La note 32 explique en détail ces bases de calcul.

OPÉRATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL

La société effectue des opérations avec les institutions du Groupe Promutuel. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont assujetties à des conditions normales de marché. Les principales opérations sont présentées distinctement dans les états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

3 MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES À VENIR

L'IASB a publié de nouvelles normes dont l'application sera obligatoire dans les prochains exercices. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur les états financiers de la société, de sorte qu'elles ne sont pas abordées. Voici les principales normes émises, mais non encore en vigueur, qui pourraient avoir une incidence sur les états financiers :

IFRS 15 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS AVEC DES CLIENTS

En mai 2014, l'IASB a publié la norme intitulée IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients », qui remplace les normes IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires ». Cette nouvelle norme précise la manière de reconnaître les produits et le moment auquel ceux-ci doivent être reconnus selon un modèle unique en 5 étapes, ainsi que des requis additionnels de divulgation. En juillet 2015, l'IASB a annoncé la modification de la date d'application de cette nouvelle norme aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption anticipée est permise. La société n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers et ne prévoit pas l'utiliser de façon anticipée.

IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de la norme IFRS 9 intitulée « Instruments financiers » en ce qui a trait au classement, à la comptabilisation, à l'évaluation et à la dépréciation des actifs et passifs financiers. Cette version définitive de l'IFRS 9 met un point final à ce projet visant le remplacement des dispositions de la norme IAS 39, « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et remplace toutes les versions antérieures de l'IFRS 9. La norme exige que les actifs financiers soient évalués au coût amorti ou à la juste valeur en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs. La norme contient également des modifications concernant la comptabilisation des passifs financiers, de la reconnaissance des pertes de crédit attendues ainsi que de la comptabilité de couverture. Les dispositions de la nouvelle norme s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée rétrospectivement, à certaines exceptions près. L'adoption anticipée est permise. La société n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers et ne prévoit pas l'appliquer de façon anticipée.

IAS 1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le 18 décembre 2014, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ». Cet amendement apporte des précisions sur les requis de divulgation et de présentation ainsi que sur l'exercice du jugement quant à la pertinence de l'information divulguée. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. L'adoption anticipée est permise. La société n'a pas encore évalué les impacts de cet amendement sur ses états financiers.

IFRS 16 CONTRATS DE LOCATION

En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme intitulée IFRS 16 « Contrats de location ». Cette nouvelle norme permet la comptabilisation, par le preneur, de la plupart des contrats de location au bilan selon un modèle unique. Toutefois, le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure essentiellement le même. Les dispositions de la nouvelle norme s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise uniquement pour les entités qui appliquent également IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». La société n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers et ne prévoit pas l'utiliser de façon anticipée.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

4 TOTAL DES REVENUS

	2015	2014
Primes nettes gagnées	40 001 \$	30 748 \$
Revenus de commissions de réassurance	2 051	1 558
Autres revenus reliés aux frais d'opérations	322	304
Revenus de placement	1 516	1 225
Autres revenus	1 373	1 751
Total des revenus	45 263 \$	35 586 \$

5 REVENUS DE PLACEMENT

Exercice terminé le 31 décembre 2015

	À la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à échéance	Disponibles à la vente	Prêts créances et autres	Tot
Revenus d'intérêts	76 \$	18 \$	365 \$	14 \$	473 \$
Revenus de financement de primes				976	976
Total des revenus d'intérêts	76	18	365	990	1 449
Dividendes	9		70		79
Autres revenus attribués			17		17
Honoraires			(10)		(10)
Frais de placement			(19)		(19)
Total des revenus nets de placement	85	18	423	990	1 516
Gains (pertes) sur disposition de placement	(17)		17		
	68 \$	18 \$	440 \$	990 \$	1 516 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2014

	À la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à échéance	Disponibles à la vente	Prêts créances et autres	Total
Revenus d'intérêts	32 \$	40 \$	324 \$	7 \$	403 \$
Revenus de financement de primes				715	715
Total des revenus d'intérêts	32	40	324	722	1 118
Dividendes			58		58
Autres revenus attribués			26		26
Honoraires			(10)		(10)
Frais de placement			(9)		(9)
Total des revenus nets de placement	32	40	389	722	1 183
Gains (pertes) sur disposition de placement			42		42
	32 \$	40 \$	431 \$	722 \$	1 225 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

6 AUTRES REVENUS

	2015	2014
Revenus de distribution de produits à titre d'intermédiaire de marché	1 373 \$	1 751 \$

7 AUTRES FRAIS

	2015	2014
Frais de distribution de produits à titre d'intermédiaire de marché	1 340 \$	1 580 \$
Amortissement de clientèle	1 648	562
	2 988 \$	2 142 \$

8 RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés et la société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du groupe. Les régimes mis en place par la mutuelle sont constitués d'un régime à l'intention des employés et d'un régime à l'intention des directeurs généraux. Les cotisations des employés et des employeurs sont versées dans les régimes. Ces régimes sont administrés par des comités de retraite composés de représentant des employeurs, d'employés et de retraités. Les comités de retraite sont chargés de l'administration du régime et de l'élaboration de la stratégie de placement.

Les régimes sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des cinq meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation.

Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables concernant principalement le rendement prévu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et le taux de mortalité. Les frais d'administration des régimes sont payables directement par les employeurs. Depuis le 1^{er} avril 2015, les frais de gestion des actifs des régimes sont payables directement par les régimes; auparavant, ces frais étaient payables par les employeurs.

En 2015, une entente a été conclue entre les gestionnaires des régimes de retraite et une compagnie d'assurance pour procéder au transfert des prestations liées aux services rendus par des retraités des régimes. La somme transférée, pour l'ensemble du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du groupe, totalise 68 300 \$ à titre d'actifs à la compagnie d'assurance pour la cession d'une partie des prestations des retraités. Cependant, ces transactions ne constituent pas une liquidation car les régimes de retraite conservent une obligation juridique envers les retraités.

Un actuaire indépendant procède à l'analyse des données individuelles concernant les participants aux régimes. Il détermine le niveau de cotisation minimum selon les résultats de son examen. Selon la nouvelle Loi sur les régimes complémentaires de retraite en vigueur le 1^{er} janvier 2016, les employeurs doivent effacer tout déficit des régimes sur une période maximale de 15 ans.

La société évalue ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à partir de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2014. La prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2015.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

8 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

La charge des régimes de retraite est la suivante :

	2015	2014
Au résultat		
Coût des services courants (employeur)	653 \$	403 \$
Coût des services passés (employeur)	5	11
Frais d'administration des régimes	47	63
Intérêt net sur financement des régimes	47	11
Charges au résultat	752	488

Aux autres éléments du résultat étendu

Déficit (excédent) des rendements des actifs, à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le financement des régimes	(327)	(1 282)
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses		
- démographiques	313	(283)
- financières	(179)	2 059
- autres	(79)	(50)
Perte sur achat de rentes	522	
Frais de gestion des actifs des régimes	22	64
Charges (économies) aux autres éléments du résultat étendu	272	508

Charges (économies) de l'exercice au résultat étendu	1 024 \$	996 \$
---	-----------------	---------------

Rapprochement de la capitalisation des régimes

Actif des régimes

Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	17 775 \$	11 872 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	1 059	1 923
Cotisations de l'employeur	514	499
Cotisations salariales	426	336
Prestations versées et règlements	(232)	(335)
Transfert de régimes		116
Perte sur achat de rentes	(522)	
Acquisition d'entreprise au cours de l'exercice 2014		3 364
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	19 020 \$	17 775 \$

Obligation au titre des prestations définies

Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	18 847 \$	12 118 \$
Coût des services pour l'employeur (courants et passés)	658	414
Coût financier	779	652
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses	55	1 726
Cotisations salariales	426	336
Prestations versées et règlements	(232)	(335)
Transfert de régimes		116
Acquisition d'entreprise au cours de l'exercice 2014		3 820
Juste valeur de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	20 533 \$	18 847 \$

Actif (passif) au titre des régimes de retraite	(1 513) \$	(1 072) \$
--	-------------------	-------------------

Présenté aux bilans :

Actif au titre des régimes de retraite	81 \$	30 \$
Passif au titre des régimes de retraite	(1 594) \$	(1 102) \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

8 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

L'actif des régimes est composé des éléments suivants:

	2015	2014
Placements cotés sur des marchés actifs		
Capitaux propres	9 063 \$	8 564 \$
Obligations	2 484	6 884
Biens immobiliers	2 235	2 110
Trésorerie	230	146
Autres	5 008	71
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'année	19 020 \$	17 775 \$

Le taux de rendement effectif des régimes est de 5.92 % 13.6 %

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de l'obligation et du coût au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2015	2014
Taux d'actualisation	4.0 à 4.1 %	4.0 à 4.1 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3.0 à 3.5 %	3.0 à 3.5 %

La table de mortalité utilisée en 2015 et 2014 est CPM-2014 avec projection selon échelle CPM-B publiée par l'Institut canadien des actuaires.

Sensibilité de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

	2015	2014
Hausse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	(3 113) \$	(3 018) \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	926 \$	1 076 \$
Baisse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	4 127 \$	4 037 \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	(840) \$	(964) \$
Hausse d'une année de l'espérance de vie des retraités à 65 ans	399 \$	371 \$

Contributions prévues pour les prochains exercices

La société estime devoir contribuer pour un montant de 530 \$ (508 \$ en 2014) à ses propres régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période est de 18 ans (19 ans en 2014).

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

9 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	2015	2014
Résultat avant impôts	1 465 \$	(489) \$
Taux d'imposition de base fédéral et provincial	27 %	27 %
Impôts selon le taux de base	394 \$	(132) \$
Augmentation (diminution) des impôts imputables aux éléments suivants :		
Revenus non imposables	(18)	(15)
Dépenses non déductibles	127	54
Autres		(9)
Total de la charge (économie) d'impôts au résultat	503 \$	(102) \$
La charge d'impôts se détaille comme suit :		
Total de la charge (économie) d'impôts au résultat net	503 \$	(102) \$
Autres éléments du résultat étendu		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente	(62)	34
Reclassement au résultat de l'exercice des pertes (gains) réalisé(s) sur les actifs disponibles à la vente	(18)	(11)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	(72)	(139)
Total de la charge (économie) d'impôts aux autres éléments du résultat étendu	(152)	(116)
Total de la charge (économie) d'impôts au résultat étendu	351 \$	(218) \$
La charge d'impôts est répartie comme suit :		
Impôts exigibles		
Exercice courant	517 \$	(137) \$
Impôts différés		
Exercice courant	(166)	(81)
Total de la charge (économie) d'impôts au résultat étendu	351 \$	(218) \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

9 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔTS DIFFÉRÉS (SUITE)

Tous les impôts différés relativement aux différences temporelles déductibles sont comptabilisés dans les états financiers. Les impôts différés sont composés des écarts entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan. Ces écarts proviennent :

	Exercice terminé le 31 décembre 2015				
	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Acqui- sition d'entre- prise	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôts différés					
Placements	(2) \$	\$	\$	\$	(2) \$
Immobilisations corporelles	(168)	(15)			(183)
Immobilisations incorporelles	(1 201)	309			(892)
Provision nette pour sinistres en voie de règlement	365	(254)			111
Actif (passif) des régimes de retraite	288	54	67		409
Autres	89	5			94
Total d'impôts différés	(629) \$	99 \$	67 \$	\$	(463) \$
Total du passif d'impôts différés	629 \$				463 \$

	Exercice terminé le 31 décembre 2014				
	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Acqui- sition d'entre- prise	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôts différés					
Placements	(4) \$	2 \$	\$	\$	(2) \$
Immobilisations corporelles	(89)	(79)			(168)
Immobilisations incorporelles	149	(440)		(910)	(1 201)
Provision nette pour sinistres en voie de règlement	78	287			365
Actif (passif) des régimes de retraite	66	103	119		288
Autres		89			89
Total d'impôts différés	200 \$	(38) \$	119 \$	(910) \$	(629) \$
Total d'actif d'impôts différés	200 \$				\$
Total du passif d'impôts différés					629 \$

10 INFORMATION SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU

	2015	2014
Le résultat étendu inclut les éléments suivants :		
Rémunération et charges sociales	9 849 \$	7 794 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	523	509
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 651	562
Dépenses de location		
Loyer	42	25
Automobile	27	27
Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations corporelles	9	(6)
Revenus de location	322	304

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

11 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et l'équivalent de trésorerie se composent des éléments suivants :

	2015	2014
Trésorerie	4 709 \$	3 025 \$

Au cours de l'exercice, les flux de trésorerie découlant des intérêts, des dividendes, de la taxe sur primes et des impôts sur le résultat sont les suivants :

	2015	2014
Dividendes perçus	76 \$	58 \$
Intérêts perçus	1 474 \$	1 184 \$
Intérêts payés sur le financement	127 \$	100 \$
Taxes sur primes payées	1 684 \$	1 284 \$
Impôts exigibles (encaissés) payés	(114) \$	(1 084) \$

12 PLACEMENTS

	2015		2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE				
Dépôts à terme	837 \$	842 \$	1 338 \$	1 340 \$
Billet à terme - Promutuel Société de portefeuille inc.	150	155	150	154
Prêts	59	60	67	68
	1 046	1 057	1 555	1 562
DISPONIBLES À LA VENTE				
Obligations émises ou garanties par :				
Province canadienne	1 622	1 622	2 243	2 243
Municipalité canadienne	2 874	2 874	4 620	4 620
Titres de participation				
Actions ordinaires	489	489	601	601
Actions privilégiées	100	100	103	103
Fonds mutuels	453	453	441	441
Fiducie de revenus	30	30	27	27
Fonds de placement Promutuel - unité « A »				
Fonds de titres de créances	11 338	11 338	4 006	4 006
Fonds de titres de capitaux propres	912	912	1 760	1 760
Fonds de placement Promutuel - Autres unités				
Fonds de titres de sociétés affiliées			370	370
Promutuel Réassurance - Participation au capital	128	128	128	128
Fonds de garantie Promutuel - Participation au capital	225	225	225	225
Promutuel Société portefeuille inc. - Actions ordinaires	240	240	240	240
Promutuel Société portefeuille inc. - Actions privilégiées	150	150	150	150
Autres	20	20	32	32
	18 581	18 581	14 946	14 946
	19 627 \$	19 638 \$	16 501 \$	16 508 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

13 GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

	2015			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Obligations	4 364 \$	132 \$		4 496 \$
Actions ordinaires	348	152	11	489
Actions privilégiées	100			100
Fonds mutuels	445	14	6	453
Fiducie de revenus	19	11		30
Fonds de placement Promutuel - unité « A »				
Fonds de titres de créances	11 285	74	21	11 338
Fonds de titres de capitaux propres	1 021	39	148	912
Promutuel Réassurance	128			128
Fonds de garantie Promutuel	225			225
Promutuel Société de portefeuille inc.	450		60	390
Autres	20			20
	18 405 \$	422 \$	246 \$	18 581 \$

	2014			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Obligations	6 657 \$	207 \$	1 \$	6 863 \$
Actions ordinaires	449	213	61	601
Actions privilégiées	106	3	6	103
Fonds mutuels	427	18	4	441
Fiducie de revenus	19	8		27
Fonds de placement Promutuel - unité « A »				
Fonds de titres de créances	3 925	81		4 006
Fonds de titres de capitaux propres	1 691	85	16	1 760
Fonds de placement Promutuel - Autres unités	365	5		370
Promutuel Réassurance	128			128
Fonds de garantie Promutuel	225			225
Promutuel Société de portefeuille inc.	450		60	390
Autres	32			32
	14 474 \$	620 \$	148 \$	14 946 \$

Comptabilisation d'une perte de valeur

Selon les normes IFRS, à la fin de l'exercice, la société détermine s'il existe des indications objectives quant au fait que des instruments de capitaux propres disponibles à la vente aient pu subir une perte de valeur. Une indication objective pour un instrument de capitaux propres disponibles à la vente inclut, entre autres, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en dessous de son coût.

	2015	2014
Classement des pertes de valeur des instruments de capitaux propres		
Moins de 50 % en dessous de la valeur comptable	218 \$	95 \$
Plus de 50 % en dessous de la valeur comptable et ayant moins de 24 mois	7	52
Total des pertes non réalisées sur les instruments de capitaux propres	225 \$	147 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

14 PRIMES À RECEVOIR

Primes à recevoir	2015	2014
Membres		
Moins de 90 jours	535	699 \$
90 jours et plus	78	120
Primes échelonnées	16 564	15 134
	17 177	15 953
Provision pour mauvaises créances	(23)	(23)
	17 154 \$	15 930 \$

La société considère que la provision pour mauvaises créances, déterminée sur la base de la tendance historique, couvre le risque de défaut de paiement des clients. La valeur comptable des primes à recevoir dont le délai de perception est supérieur à 90 jours constitue un risque de défaut de crédit.

La mauvaise créance de l'exercice est de 19 \$ (25 \$ en 2014) et est inscrite dans les frais d'opérations.

15 FRAIS REPORTÉS

	2015	2014
Solde au 1er janvier	1 317 \$	1 311 \$
Amortissement	(1 317)	(1 311)
Frais reportés de l'exercice	1 481	1 317
Solde	1 481 \$	1 317 \$

16 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	2015			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Terrain et bâtisse	12 399 \$	\$	\$	12 399 \$
Mobilier-équipement	1 409	64	67	1 406
Informatique	426	1		427
Automobiles	289	99	53	335
Total du coût	14 523 \$	164 \$	120 \$	14 567 \$
		Amortis- sement	Cession	
Amortissement cumulé				
Bâtisse	2 834 \$	377 \$	\$	3 211 \$
Mobilier-équipement	1 136	63	55	1 144
Informatique	333	28		361
Automobiles	148	55	46	157
Total de l'amortissement cumulé	4 451 \$	523 \$	101 \$	4 873 \$
Valeur nette comptable				
Terrain et bâtisse	9 565 \$			9 188 \$
Mobilier-équipement	273			262
Informatique	93			66
Automobiles	141			178
Valeur nette comptable	10 072 \$			9 694 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

16 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Coût	2014			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition	Cession	Solde au 31 décembre
Terrain et bâtisse	11 473 \$	926 \$		12 399 \$
Mobilier-équipement	1 315	100	6	1 409
Informatique	396	31	1	426
Automobiles	279	64	54	289
Total du coût	13 463 \$	1 121 \$	61 \$	14 523 \$
Amortissement cumulé		Amortissement	Cession	
Bâtisse	2 465 \$	369 \$		2 834 \$
Mobilier-équipement	1 086	56	6	1 136
Informatique	304	30	1	333
Automobiles	117	54	23	148
Total de l'amortissement cumulé	3 972 \$	509 \$	30 \$	4 451 \$
Valeur nette comptable				
Terrain et bâtisse	9 008 \$			9 565 \$
Mobilier-équipement	229			273
Informatique	92			93
Automobiles	162			141
Valeur nette comptable	9 491 \$			10 072 \$

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice 2014 incluent un montant de 925 \$ relié au regroupement d'entreprises.

17 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Coût	2015			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition	Cession	Solde au 31 décembre
Clientèle	9 661 \$	6 \$		9 667 \$
Site Internet	5	5		10
Total du coût	9 666 \$	11 \$		9 677 \$
Amortissement cumulé		Amortissement	Cession	
Clientèle	2 005 \$	1 648 \$		3 653 \$
Site Internet		3		3
Total de l'amortissement cumulé	2 005 \$	1 651 \$		3 656 \$
Valeur nette comptable				
Clientèle	7 656 \$			6 014 \$
Site Internet	5			7
Valeur nette comptable	7 661 \$			6 021 \$

Coût	2014			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition	Cession	Solde au 31 décembre
Clientèle	1 853 \$	7 818 \$	10 \$	9 661 \$
Site Internet		5		5
Total du coût	1 853 \$	7 823 \$	10 \$	9 666 \$
Amortissement cumulé		Amortissement	Cession	
Clientèle	1 453 \$	562 \$	10 \$	2 005 \$
Total de l'amortissement cumulé	1 453 \$	562 \$	10 \$	2 005 \$
Valeur nette comptable				
Clientèle	400 \$			7 656 \$
Site Internet				5
Valeur nette comptable	400 \$			7 661 \$

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles de l'exercice 2014 incluent un montant de 7 700 \$ relié au regroupement d'entreprises.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

18 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres en voie de règlement ainsi que la part du réassureur à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent être aussi causées par de l'information supplémentaire concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la société. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis de la société, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Ces estimations sont ensuite actualisées de manière à tenir compte de la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser la provision est fondé sur le taux de rendement prévu par la société à l'égard de son portefeuille de placement en appariement avec sa provision.

Le montant actualisé de la provision pour sinistres en voie de règlement reflète les hypothèses quant aux revenus de placement futur, aux flux de trésorerie prévus et à la constitution des provisions pour détérioration des résultats. Puisque les estimations relatives aux provisions de sinistres sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure, la société inclut des provisions pour écarts défavorables dans ses hypothèses d'évaluation. L'inclusion de provisions pour écarts défavorables est conforme aux normes actuarielles canadiennes. Elles permettent de s'assurer que les montants du passif actuariel sont suffisants pour régler les prestations futures.

La provision pour sinistres en voie de règlement est composée de :

	Provision brute	Part du Réassureur	Provision nette
Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2015			
Provision	534 \$	(166) \$	700 \$
Effet de l'actualisation au taux de 2.9 %	(278)	(124)	(154)
Provision pour écarts défavorables	976	389	587
Total de la provision pour sinistres non déclarés	1 232	99	1 133
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2015	15 818	8 780	7 038
Provision au 31 décembre 2015	17 050 \$	8 879 \$	8 171 \$

Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2014

Provision	620 \$	6 \$	614 \$
Effet de l'actualisation au taux de 3.2 %	(256)	(93)	(163)
Provision pour écarts défavorables	788	291	497
Total de la provision pour sinistres non déclarés	1 152	204	948
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2014	11 436	4 878	6 558
Provision au 31 décembre 2014	12 588 \$	5 082 \$	7 506 \$

L'évolution de la provision des sinistres en voie de règlement est la suivante :

	Provision brute	Part du Réassureur	Provision nette
Provision au 1er janvier 2015	12 588 \$	5 082 \$	7 506 \$
Sinistres et frais de règlement de l'année 2015	36 221	10 608	25 613
Variation de la provision pour les années antérieures à 2015	(794)	(229)	(565)
Effet de l'actualisation en 2015	(22)	(31)	9
Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2015	35 405	10 348	25 057
Sinistres versés au cours de l'exercice 2015	(30 943)	(6 551)	(24 392)
Provision au 31 décembre 2015	17 050 \$	8 879 \$	8 171 \$

Provision au 1er janvier 2014	8 117 \$	2 326 \$	5 791 \$
Sinistres et frais de règlement de l'année 2014	27 918	5 605	22 313
Variation de la provision pour les années antérieures à 2014	(506)	78	(584)
Effet de l'actualisation en 2014	(75)	(45)	(30)
Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2014	27 337	5 638	21 699
Sinistres versés au cours de l'exercice 2014	(25 882)	(4 491)	(21 391)
Acquisition d'entreprise au cours de l'exercice 2014	3 016	1 609	1 407
Provision au 31 décembre 2014	12 588 \$	5 082 \$	7 506 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

18 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

La méthode de détermination de la provision pour les sinistres en voie de règlement est la même que celle utilisée lors de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2015, les changements d'hypothèses n'ont eu aucune incidence significative sur la provision pour les sinistres en voie de règlement.

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions de sinistres en voie de règlement par année de survenance des sinistres. Cette évaluation est fondée sur le règlement de la provision initiale, net de l'attribution d'une portion des revenus générés par les placements en appariement avec la provision.

	Évolution de la provision brute - par année de survenance									
	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Provision initiale brute	7 866	5 460	5 835	4 677	5 342	4 506	4 507	3 377	3 213	2 750
Évolution de la provision :										
Après 1 an	7 735	4 573	5 534	4 058	4 049	4 107	4 151	3 278	2 718	2 092
Après 2 ans		4 449	5 221	3 915	3 856	4 204	4 080	3 259	2 736	1 972
Après 3 ans			4 891	3 965	3 685	3 964	4 171	3 016	2 740	1 992
Après 4 ans				3 714	3 646	3 707	4 146	2 826	2 660	1 943
Après 5 ans					3 652	4 114	4 126	2 737	2 707	1 757
Après 6 ans						3 748	4 175	2 760	2 932	1 732
Après 7 ans							4 332	2 772	3 001	1 722
Après 8 ans								2 774	2 972	1 721
Après 9 ans									2 953	1 721
Après 10 ans										1 721
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la provision initiale	2%	19%	16%	21%	32%	17%	4%	18%	8%	37%

Les provisions brutes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 17 %.

	Évolution de la provision nette - par année de survenance									
	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Provision initiale nette	4 872	3 943	4 145	3 351	3 863	3 033	3 633	2 310	1 759	1 835
Évolution de la provision :										
Après 1 an	4 492	3 469	4 011	2 860	2 949	2 937	3 411	2 075	1 626	1 550
Après 2 ans		3 346	3 985	2 770	2 880	2 991	3 311	2 016	1 640	1 453
Après 3 ans			3 953	2 682	2 682	2 735	3 400	1 932	1 605	1 468
Après 4 ans				2 533	2 627	2 582	3 377	1 853	1 583	1 415
Après 5 ans					2 633	2 556	3 357	1 786	1 572	1 332
Après 6 ans						2 527	3 295	1 785	1 565	1 308
Après 7 ans							3 274	1 783	1 565	1 299
Après 8 ans								1 778	1 550	1 298
Après 9 ans									1 549	1 298
Après 10 ans										1 298
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la provision initiale	8%	15%	5%	24%	32%	17%	10%	23%	12%	29%

Les provisions nettes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 17 %.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

18 PROVISION POUR LES SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

Sensibilité au développement des provisions

L'estimation de la provision pour les sinistres en voie de règlement se fonde sur diverses hypothèses. Le taux d'actualisation et la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement sont deux variables importantes de l'évaluation.

La société estime qu'une diminution de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 57 \$ (55 \$ en 2014). L'augmentation de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat avant impôt de 55 \$ (53 \$ en 2014).

La société estime qu'une augmentation de 5 % de la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 329 \$ (281 \$ en 2014). Une diminution de 5 % de la matérialisation des sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat de 333 \$ (282 \$ en 2014).

L'échéancier prévu du règlement de la provision pour les sinistres en voie de règlement s'établit ainsi :

	31 décembre 2015					Valeur au bilan
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Provision au passif						
Biens	10 655 \$	787 \$	(1) \$	\$	\$	11 441 \$
Responsabilité	1 319	891	371	89		2 670
Automobiles	2 514	400	25			2 939
Total	14 488 \$	2 078 \$	395 \$	89 \$	\$	17 050 \$
Part du réassureur dans la provision à l'actif						
Biens	6 795 \$	510 \$	\$	\$	\$	7 305 \$
Responsabilité	480	67	27	7		581
Automobiles	844	144	5			993
Total	8 119 \$	721 \$	32 \$	7 \$	\$	8 879 \$
	31 décembre 2014					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provision au passif						
Biens	6 171 \$	667 \$	\$	\$	\$	6 838 \$
Responsabilité	1 366	826	391	67		2 650
Automobiles	2 656	412	32			3 100
Total	10 193 \$	1 905 \$	423 \$	67 \$	\$	12 588 \$
Part du réassureur dans la provision à l'actif						
Biens	2 994 \$	284 \$	(1) \$	\$	\$	3 277 \$
Responsabilité	566	71	32	3		672
Automobiles	969	160	4			1 133
Total	4 529 \$	515 \$	35 \$	3 \$	\$	5 082 \$

19 PRIMES NON GAGNÉES

Le rapprochement de la provision pour les primes non gagnées est la suivante :

	Primes non gagnées		
	brutes	Part du Réassureur	nettes
Solde au 1er janvier 2014	17 822 \$	2 678 \$	15 144 \$
Primes souscrites	40 105	8 853	31 252
Primes gagnées au cours de l'exercice	(39 228)	(8 480)	(30 748)
Acquisition d'entreprise au cours de l'exercice 2014	6 269	1 149	5 120
Primes non gagnées au 31 décembre 2014	24 968 \$	4 200 \$	20 768 \$
Primes souscrites	52 470 \$	11 132 \$	41 338 \$
Primes gagnées au cours de l'exercice	(50 905)	(10 904)	(40 001)
Primes non gagnées au 31 décembre 2015	26 533 \$	4 428 \$	22 105 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

20 COMMISSIONS DE RÉASSURANCE NON GAGNÉES		
	2015	2014
Solde au 1 ^{er} janvier	1 185 \$	755 \$
Amortissement de l'exercice	(1 185)	(755)
Commissions de réassurance non gagnées de l'exercice	1 244	860
Acquisition d'entreprise au cours de l'exercice		325
Solde	1 244 \$	1 185 \$
21 FOURNISSEURS ET AUTRES FRAIS COURUS		
	2015	2014
Membres	142 \$	140 \$
Rémunération et charges sociales	1 248	1 027
Acquisition d'immobilisations incorporelles	85	85
Taxes de vente	1 760	993
Autres fournisseurs et frais courus	740	608
Fonds de cessation de représentation	44	26
	4 019 \$	2 879 \$
22 EMPRUNT		
	2015	2014
Emprunt, garanti par une hypothèque sur un terrain et une bâtisse ayant une valeur comptable nette de 5 211 \$, au taux de 3.33 %, remboursable par versement mensuel de 35 842 dollars, comprenant capital et intérêts, renouvelable en 2016 et échéant en 2021.	2 277 \$	2 625 \$
Emprunt, garanti par une hypothèque sur un terrain et une bâtisse ayant une valeur comptable nette de 427 \$, au taux de 3.95 %, remboursable par versement mensuel de 2 219 dollars, comprenant capital et intérêts, remboursé en 2015.		229
	2 277 \$	2 854 \$
	2015	2014
Remboursement de capital au cours des prochains exercices		
Montant courant à moins d'un an	2 277 \$	577 \$
Montant non courant		
Entre un an et cinq ans	\$	2 277 \$
Au 31 décembre 2015, la juste valeur * de l'emprunt est de	2 327 \$	2 906 \$
* La juste valeur de l'emprunt est de niveau 2. Se référer à la note 32 pour le détail de l'évaluation à la juste valeur.		

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

23 PARTS SOCIALES

La société est autorisée à émettre 1 000 000 de parts sociales, rachetables au gré du détenteur, sans droit de vote, d'une valeur nominale de 5 dollars chacune. Au 31 décembre 2015, la société a 13 617 parts sociales émises (13 617 en 2014).

24 PARTS PRIVILÉGIÉES

Autorisées

Nombre illimité de parts privilégiées de catégorie « A », sans droit de vote, rachetables, au gré de l'émetteur excepté pour le Fonds de garantie Promutuel qui a un droit de rachat conformément à la Loi sur les assurances, intérêts annuels de rangs prioritaires et cumulatifs au taux maximum des obligations du Québec 10 ans majoré de 3 %, d'une valeur nominale de 100 dollars chacune :

Catégorie « A », prioritaires aux parts sociales.

La société n'a aucune part privilégiée d'émission.

25 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2015	2014
Placements disponibles à la vente		
Gains non réalisés	422 \$	620 \$
Pertes non réalisées	(246)	(148)
	176	472
Impôts afférents	(48)	(127)
	128	345
Gains (pertes) actuariels sur les régimes de retraite	(4 130)	(3 858)
Impôts afférents	1 112	1 040
	(3 018)	(2 818)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(2 890) \$	(2 473) \$

26 GESTION DU CAPITAL

La société définit son capital comme l'ensemble des éléments qui sont présentés dans les capitaux propres.

La gestion du capital de la société est effectuée de façon à préserver un capital adéquat afin de permettre un développement optimal. Elle vise également à respecter les exigences en matière de capital dictées par l'Autorité des marchés financiers. Les politiques et les procédures de la société sont établies afin de gérer et de limiter les risques auxquels la société est exposée. Le conseil d'administration de la société a approuvé une politique de gestion du capital. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

La société est tenue, par la Loi sur les assurances du Québec, de respecter des exigences en matière de capital. L'autorité des marchés financiers exige que la société établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimum (TCM). Le niveau cible dont la société s'est dotée, supporté par un rapport produit par l'actuaire désigné portant sur l'examen dynamique de suffisance de capital, est de maintenir un test de capital minimum (TCM) supérieur à 195 % (200 % en 2014).

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

26 GESTION DU CAPITAL (SUITE)

Au 31 décembre 2015, le TCM de la société répond aux exigences réglementaires et est composé des montants suivants :

	2015	2014
Capital disponible	11 299 \$	8 324 \$
Capital requis	4 630	3 757
Excédent du capital disponible sur le capital requis	6 669	4 567
Capital excédentaire au niveau cible de la société	2 271 \$	810 \$
Ratio du capital disponible sur le capital requis (TCM)	244 %	222 %

27 ENGAGEMENTS

La société loue des locaux dont les baux viennent à échéance entre le 31 octobre 2017 et le 31 octobre 2020. La majorité des contrats sont renouvelables à leur échéance.

	2015	2014
Dépenses de loyer		
Moins d'un an	59 \$	8 \$
Un à cinq ans	196	18
Total	255 \$	26 \$

Elle loue également des automobiles dont les baux viennent à échéance entre le 20 juin 2018 et le 1^{er} avril 2020. Il n'y a pas d'option de renouvellement prévu à l'échéance dans ces contrats.

Les paiements minimaux futurs à effectuer en vertu de ces contrats de location simple non résiliable sont les suivants:

	2015	2014
Dépenses de location d'auto et d'équipement		
Moins d'un an	28 \$	26 \$
Un à cinq ans	68	29
Total	96 \$	55 \$

La société est le bailleur pour des locaux dont les baux viennent à échéance entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2018. La majorité des contrats sont renouvelables à leur échéance.

	2015	2014
Revenus de loyer		
Moins d'un an	258 \$	251 \$
Un à cinq ans	350	569
Total	608 \$	820 \$

En 2015, la société et les autres sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel se sont engagées à souscrire un montant supplémentaires de 6 000 \$ réparti également en actions privilégiées et en titres de créances de Promutuel Société de portefeuille inc. La souscription de la société sera en fonction de son test de capital minimum lors de la demande de souscription de capital. Au 31 décembre 2015, la part de la souscription de la société en actions privilégiées et en titres de créances de Promutuel Société de portefeuille inc. est nulle.

Le Fonds de placement Promutuel a effectué un appel de capital pour le Fonds de développement. Selon les modalités de la demande de capital, la société devra verser au Fonds de placement Promutuel la somme de 450 \$ lorsque son test de capital minimal (TCM) sera supérieur à 300 %.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

27 ENGAGEMENTS (SUITE)

En avril 2014, Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a adopté une cotisation spéciale annuelle pour le financement de projets de 3 % des primes souscrites au 31 décembre de l'exercice précédent. Il y a 25 % du montant de la cotisation qui est réparti également en nombre de sociétés au 1er janvier et le solde de 75 % est en proportion des primes souscrites des sociétés. La société doit aussi verser une cotisation générale annuelle établie en fonction de ses primes souscrites de l'exercice précédent. Pour 2016, les cotisations régulières et spéciales sont estimées à 1985 \$.

Au 30 novembre 2015, Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a un déficit accumulé de 9 millions de dollars (déficit de 12 millions de dollars au 30 novembre 2014). Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a le pouvoir, selon la Loi sur les assurances du Québec, de procéder à des cotisations générales ou spéciales des sociétés mutuelles membres pour rembourser ce déficit. Les primes souscrites de la société représentent 7 % des primes souscrites de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

28 RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs ainsi que les cadres de la société. La rémunération cumulative des principaux dirigeants est :

Au 31 décembre 2015	Adminis- trateurs	Cadres	Total
Avantages à court terme	71 \$	948 \$	1 019 \$
Avantages postérieurs à l'emploi		95	95
Total de la rémunération au 31 décembre 2015	71 \$	1 043 \$	1 114 \$

Au 31 décembre 2014	Adminis- trateurs	Cadres	Total
Avantages à court terme	84 \$	697 \$	781 \$
Indemnités de fin de contrat		220	220
Avantages postérieurs à l'emploi		83	83
Total de la rémunération au 31 décembre 2014	84 \$	1 000 \$	1 084 \$

29 INCIDENCE DES PROGRAMMES DE RÉASSURANCE SUR LE RÉSULTAT PROGRAMME DE CESSION DE RÉASSURANCE

Dans le cours normal des affaires, la société réassure certains risques auprès de son réassureur en vue de limiter sa responsabilité en cas de sinistres ou d'une série de sinistres résultant d'un même événement. L'incidence de la cession de la réassurance sur le résultat étendu de la société est la suivante :

	2015	2014
Cession de prime au réassureur	(10 904) \$	(8 480) \$
Recouvrement de sinistre du réassureur	10 348	5 638
Commissions de réassurance	2 051	1 558
Augmentation (diminution) du résultat avant impôts	1 495 \$	(1 284) \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

30 CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Renseignements géographiques

Les activités d'assurance se déroulent exclusivement dans la province de Québec. La majorité des polices de la société sont concentrées dans le territoire établi par Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

Principaux clients

Les produits de la société sont issus de nombreux titulaires de police. Aucun titulaire ne génère plus de 10 % du total des produits.

Les primes souscrites par secteur d'activité sont les suivantes :

	2015	2014
Primes directes souscrites		
Automobiles	23 276 \$	18 205 \$
Biens et responsabilité	29 194	21 910
Total des primes directes souscrites	52 470	40 115
Réassurance acceptée		(10)
Total des primes souscrites	52 470 \$	40 105 \$

Les primes nettes gagnées par secteur d'activité sont les suivantes :

	2015	2014
Primes directes nettes gagnées		
Automobiles	20 421 \$	15 996 \$
Biens et responsabilité	19 580	14 752
Total des primes nettes gagnées	40 001 \$	30 748 \$

31 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR

Taux bruts	2015			2014		
	Taux sinistres bruts	Taux frais bruts	Taux combinés bruts	Taux sinistres bruts	Taux frais bruts	Taux combinés bruts
Primes directes						
Automobiles	69 %	-	-	70 %	-	-
Biens et responsabilité	70 %	-	-	69 %	-	-
Total	70 %	30 %	100 %	70 %	30 %	100 %

Taux nets	2015			2014		
	Taux sinistres nets	Taux frais nets	Taux combinés nets	Taux sinistres nets	Taux frais nets	Taux combinés nets
Primes directes						
Automobiles	72 %	-	-	74 %	-	-
Biens et responsabilité	53 %	-	-	67 %	-	-
Total	63 %	33 %	96 %	71 %	33 %	104 %

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

31 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR (SUITE)

Au 31 décembre 2015, la société évalue qu'une modification du taux de sinistres nets ou du taux des frais nets aurait l'effet suivant sur le résultat net :

	Exercice terminé le 31 décembre 2015		
	Diminution du résultat		
	avant impôts	impôts	net
Augmentation de 5 % du taux des sinistres nets sur les primes directes			
Automobiles	1021 \$	275 \$	746 \$
Biens et responsabilité	979	263	716
Total	2000 \$	538 \$	1462 \$
Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	400 \$	108 \$	292 \$

	Exercice terminé le 31 décembre 2014		
	Diminution du résultat		
	avant impôts	impôts	net
Augmentation de 5 % du taux de sinistres nets sur les primes directes			
Automobiles	800 \$	215 \$	585 \$
Biens et responsabilité	737	198	539
Total	1537 \$	413 \$	1124 \$
Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	307 \$	83 \$	224 \$

Une diminution du même pourcentage aurait l'effet inverse sur le résultat net de la société.

32 GESTION DES RISQUES

La politique de placement de la société définit les objectifs, la répartition, les contraintes, les responsabilités ainsi que les critères d'évaluation de la performance. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

Les analyses de sensibilité ne comprennent pas l'incidence de la variation des risques reliés aux régimes de retraite de la société.

A) Risque de taux d'intérêt

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un actif financier est investi dans un instrument financier portant intérêt à taux fixe. Ces actifs financiers sont exposés au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Certains actifs financiers, comme les actions, ne portent pas intérêt. De ce fait, la société est peu exposée à ces instruments financiers au risque découlant des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur.

De plus, les fluctuations de taux d'intérêts modifient l'évaluation de la valeur de la provision des sinistres en voie de règlement. Cette évaluation est effectuée selon le taux de rendement prévu des actifs détenus en appariement.

Au 31 décembre 2015, la société estime qu'une fluctuation de plus ou moins 1 % serait considérée comme probable selon l'évolution récente des conditions des marchés financiers. Elle estime qu'une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait l'effet suivant sur le résultat étendu de la société :

	2015	2014
Augmentation de 1 % du taux d'intérêt		
Résultat net	170 \$	144 \$
Autres éléments du résultat étendu	(363)	(263)
Avoir des membres	(193) \$	(119) \$
Diminution de 1 % du taux d'intérêt		
Résultat net	(170) \$	(144) \$
Autres éléments du résultat étendu	363	263
Avoir des membres	193 \$	119 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

32 GESTION DES RISQUES (SUITE)

L'échéancier et les taux d'intérêt des placements, sauf ceux n'ayant pas d'échéance spécifique, s'établissent ainsi :

	Échéancier au 31 décembre 2015					Valeur au bilan
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Placements						
Dépôts à terme	318 \$	519 \$	\$	\$	\$	837 \$
Obligations	2 370	2 012	114			4 496
Billet à terme - Promutuel						
Société de portefeuille Inc.					150	150
Prêts	8	18	19	14		59
	2 696 \$	2 549 \$	133 \$	14 \$	150 \$	5 542 \$
Total (en pourcentage)	49 %	46 %	2 %	%	3 %	100 %
Taux d'intérêt effectif	1.32 %	1.36 %	2.27 %	6.00 %	6.96 %	1.53 %

	Échéancier au 31 décembre 2014					Valeur au bilan
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Placements						
Dépôts à terme	514 \$	824 \$	\$	\$	\$	1 338 \$
Obligations	2 301	3 783	779			6 863
Billet à terme - Promutuel						
Société de portefeuille Inc.					150	150
Prêts	8	17	18	24		67
	2 823 \$	4 624 \$	797 \$	24 \$	150 \$	8 418 \$
Total (en pourcentage)	34 %	55 %	9 %	%	2 %	100 %
Taux d'intérêt effectif	1.73 %	1.69 %	1.79 %	6.00 %	6.96 %	1.82 %

Pour gérer le risque de fluctuation de taux d'intérêt, la société est dotée d'une politique de placement approuvée par son conseil d'administration, qui prévoit l'appariement de ses éléments d'actif et de passif. Les placements de la société doivent respecter la structure de ses engagements financiers.

B) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier libellé en devises étrangères fluctue en raison de la variation des taux de change.

Les opérations de la société sont effectuées en totalité en devises canadiennes. Par conséquent, la société n'est pas exposée à un risque de change.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

32 GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) Autre risque de marché

Un autre risque de marché est le risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des prix du marché autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de taux de change. Ces fluctuations peuvent être attribuables à des facteurs spécifiques à l'émetteur ou à des facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché. Le risque maximum découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. La société gère ce risque par une diversification des titres détenus.

Au 31 décembre 2015, la société estime qu'une hausse de 10 % des marchés boursiers augmenterait le résultat étendu et l'avoir des membres de 112 \$ (182 \$ en 2014). Une diminution de 10 % aurait l'effet équivalent à l'inverse.

Un changement de 10 % est considéré comme probable selon l'évolution récente des conditions des marchés boursiers.

D) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les sources de liquidité deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus sur les passifs financiers. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la société conserve des liquidités et une partie de ses placements sous forme de titres facilement négociables pour pallier tout risque de liquidité.

L'échéance contractuelle des passifs financiers, des provisions liées aux contrats d'assurance et des taxes de vente de la société s'établit ainsi :

	Échéancier au 31 décembre 2015					Valeur au bilan
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Provisions pour						
Sinistres en voie de règlement	14 488 \$	2 078 \$	395 \$	89 \$	\$	17 050 \$
Primes non gagnées	26 533					26 533
Commissions de réassurance non gagnées	1 244					1 244
Créditeurs	5 137					5 137
Emprunt	2 277					2 277
Parts sociales	68					68
TOTAL	49 747 \$	2 078 \$	395 \$	89 \$	\$	52 309 \$

	Échéancier au 31 décembre 2014					Valeur au bilan
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Provisions pour						
Sinistres en voie de règlement	10 193 \$	1 905 \$	423 \$	67 \$	\$	12 588 \$
Primes non gagnées	24 968					24 968
Commissions de réassurance non gagnées	1 185					1 185
Créditeurs	4 179					4 179
Emprunt	577	2 277				2 854
Parts sociales	68					68
TOTAL	41 170 \$	4 182 \$	423 \$	67 \$	\$	45 842 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

32 GESTION DES RISQUES (SUITE)

E) Risque de crédit et diversification

Le risque de crédit correspond au risque que des contreparties ou des débiteurs ne respectent pas leurs engagements envers la société. Les politiques de placement et de financement de primes de la société visent à limiter ce risque en assurant une diversification des contreparties ou des débiteurs, et une exposition limitée à un même émetteur. De plus, la politique de placement impose des minimums sur la cote de crédit des émetteurs.

Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des actifs financiers déduction faite de toute provision pour pertes. Conséquemment, la valeur comptable inscrite au bilan pour les instruments financiers correspond au risque de crédit maximal de la société.

Au 31 décembre 2015, aucun actifs financiers ne représentent 10 % et plus du total des placements de la société :

F) Risque de tarification

Le risque lié à la tarification est le risque selon lequel un prix établi est insuffisant pour assurer un rendement adéquat pour les membres, comparativement aux objectifs de rentabilité de la société. Ce risque peut relever d'une évaluation inadéquate du marché ou des coûts reliés aux sinistres.

La société gère ce risque au moyen d'analyses régulières de sa tarification comparée à sa récente expérience et au taux du marché. Les hypothèses entourant la tarification sont révisées régulièrement et tiennent compte des coûts de la réassurance.

G) Risque de souscription

Le risque de souscription correspond au risque résultant de la sélection des risques et de la gestion des clauses des contrats d'assurance. La société s'est dotée de politiques de souscription et d'inspection des risques qui définissent ses limites de rétention et sa tolérance au risque. Lorsque les limites de rétention de la société sont atteintes, la société cède le risque excédentaire à son réassureur.

H) Risque de réassurance

La société a comme politique de réassurer ses contrats d'assurance afin de limiter son exposition à des pertes importantes. La réassurance ne dégage pas la société de ses engagements envers ses détenteurs de police. Par conséquent, la société est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés au réassureur. Cependant, la société surveille régulièrement la situation financière de son réassureur.

Le contrat de réassurance indique que la société est sujette à une rétention nette de 245 \$ (245 \$ en 2014) par événement. De plus, l'ensemble des sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale est protégé jusqu'à concurrence de 210 000 \$ (190 000 \$ en 2014) dans le cas où un seul événement donnerait lieu à une série d'indemnités.

I) Risque d'évaluation de la juste valeur

La société utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer par catégorie les données utilisées dans les techniques d'évaluation pour mesurer la juste valeur. La hiérarchie comporte 3 niveaux :

Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs

Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché

Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché

	2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 709 \$	\$	\$	4 709 \$
Placements disponibles à la vente	1 072	16 746	763	18 581
	5 781 \$	16 746 \$	763 \$	23 290 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

32 GESTION DES RISQUES (SUITE)

I) Risque d'évaluation de la juste valeur (suite)

	2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 025 \$	\$	\$	3 025 \$
Placements disponibles à la vente	1 172	12 630	1 144	14 946
	4 197 \$	12 630 \$	1 144 \$	17 971 \$
Actifs évalués à la juste valeur selon le niveau 3 :			2015	2014
Solde au début de l'exercice			1 144 \$	939 \$
Total des gains (pertes) comptabilisé(e)s :				
Résultat net			15	6
Autres éléments du résultat étendu			(5)	(54)
Acquisitions				573
Dispositions			(391)	(320)
Solde au 31 décembre			763 \$	1 144 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, 2 et 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014.

J) Évaluation à la juste valeur

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est établie selon les méthodes suivantes :

- Les dépôts à terme, les prêts et billets sont évalués avec des techniques basées selon l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt du marché pour des instruments comportant des conditions similaires.
- Les obligations et le Fonds de placement Promutuel, avec des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché.
- Les actions, les fonds mutuels et les fiducies de revenus sont évalués selon le cours du marché.
- La juste valeur de la participation dans le capital de Promutuel Réassurance et de Fonds de garantie Promutuel est établie à partir de la valeur de rachat de cette participation puisqu'elles sont rachetables à un prix déterminable au moment de leur émission et ne peuvent être modifiées par les résultats financiers subséquents.
- La société effectue annuellement l'évaluation de la juste valeur des actions de Promutuel Société de portefeuille inc. Elle est établie à partir d'un modèle d'évaluation interne utilisant des données observables sur le marché.
- La juste valeur de la trésorerie, les primes à recevoir et autres débiteurs et les créditeurs est présumée correspondre à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme ou que le taux d'intérêt de l'instrument se rapproche des taux en vigueur observables sur le marché.
- Les emprunts sont évalués avec des techniques basées selon l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt du marché pour des instruments comportant des conditions similaires.

33 OPÉRATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL

La société est membre de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale. Elle participe au capital de Promutuel Réassurance, de Promutuel Société de portefeuille inc. et de Fonds de garantie Promutuel. De plus, par le biais du Fonds de placement Promutuel, elle détient une participation dans le Fonds de développement Promutuel et dans des fonds communs de placement de titres de créances et de capitaux propres.

Les frais d'opérations, les indemnités et frais inhérents et les revenus de placement à l'état des résultats incluent une somme de 3 722 \$ (2 940 \$ en 2014) engagée auprès des institutions du Groupe. Ces frais comprennent principalement les services informatiques et la contribution à la Fédération. Les opérations de réassurance sont conclues avec Promutuel Réassurance.

Glossaire de termes financiers

Certains termes figurant dans ce rapport financier sont employés dans le sens défini ci-dessous, lequel est propre au secteur canadien de l'assurance ou à Groupe Promutuel.

CÉDER Terme de réassurance servant à décrire l'achat par un assureur initial d'une assurance auprès du réassureur qui prend le risque à sa charge, afin de couvrir la totalité ou une partie d'un risque assuré par l'assureur initial.

CESSION AU RÉASSUREUR Pour chaque prime souscrite, un montant est versé au réassureur, selon le traité de réassurance en vigueur.

COÛT DES SINISTRES

i) **Indemnités et frais inhérents (bruts)** Total des montants des sinistres engagés en vertu d'une police d'assurance, par suite d'un sinistre lié à un événement assuré, y compris les frais de règlements, tels que les frais d'experts, les frais internes et les frais juridiques.

ii) **Recouvrement du réassureur** En conformité avec le traité de réassurance en vigueur, total des sommes recouvrées auprès du réassureur en ce qui concerne le règlement des sinistres.

ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR Évaluation qui a pour objectif de déterminer approximativement les montants auxquels les instruments financiers pourraient être échangés dans une opération courante entre des parties consentantes.

FRAIS D'OPÉRATION Incluent les frais d'exploitation (les frais d'administration principalement) et les frais d'acquisition (les frais de vente).

PARTS PRIVILÉGIÉES Éléments des capitaux propres de la société, émis en conformité avec le règlement autorisant l'émission de parts privilégiées de la société.

PRIMES BRUTES GAGNÉES En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, sans tenir compte de la réassurance.

PRIMES NETTES GAGNÉES En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

PRIMES NON GAGNÉES En assurance de dommages, les primes non gagnées représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restante à la clôture de l'exercice. Il s'agit d'un passif pour la société car, advenant le cas d'annulation de la police, la prime non gagnée est payable à l'assuré.

PRIMES SOUSCRITES En assurance de dommages, primes stipulées dans les contrats d'assurance conclus au cours de l'exercice, incluant les opérations effectuées avec des regroupements d'assureur plus la réassurance acceptée.

RÉASSUREUR Assureur reprenant la totalité ou une partie d'un risque pris en charge à l'origine par l'assureur.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES Résultat net exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens d'ouverture et de clôture.

RÉSULTAT D'ASSURANCE Résultat de l'exercice en cours des activités d'assurance. Aussi appelé «résultat technique». Il s'agit des primes (-) les frais reliés aux sinistres engagés (-) les frais (opérations, taxes sur primes et revenus de commissions de réassurance).

REVENUS DE COMMISSIONS DE RÉASSURANCE Sommes reçues du réassureur en vertu du traité de réassurance en vigueur à titre de rétribution sur les primes cédées par la société mutuelle.

SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT Montant comptabilisé à titre de passif afin de couvrir le coût estimatif ultime du règlement des sinistres, incluant les sinistres subis mais non déclarés découlant d'événements survenus avant la fin de l'exercice, déduction faite des montants versés relativement à ces sinistres.

TAXE SUR PRIMES D'ordre provincial, cette taxe obligatoire est calculée sur les primes souscrites de l'exercice.

TEST DU CAPITAL MINIMUM (TCM) Normes minimales de capital à respecter à l'égard des sociétés d'assurance de dommages, établies selon les directives de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

TRAITÉ DE RÉASSURANCE Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour la totalité ou une partie du risque qu'il assure. Malgré une telle entente, l'assureur demeure tout de même totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de contrats.

